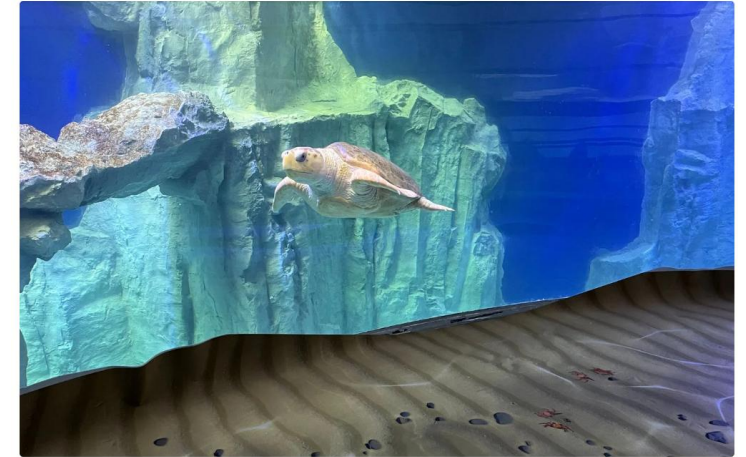



VOYAGE SCOLAIRE 2026-2027



La tortue présente dans l'immense bassin de 600.000 litres sera bientôt rejointe par d'autres espèces au Grand Aquarium de Saint-Malo. - *Grand Aquarium de Saint-Malo*



CONTENU

1. PRÉSENTATION DE L'EMPLOI DU TEMPS
 2. L'ORGANISATION
 3. POURQUOI CE VOYAGE?
 4. LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS
 5. LES MODALITÉS DE PAIEMENT
 6. NOTRE VOYAGE EN 2019.
- 

L'EMPLOI DU TEMPS

Voyage du mercredi 14 au vendredi 16 octobre 2026

PROGRAMME	JOUR 1 MERCREDI 14/10/2026	JOUR 2 JEUDI 15/10/2026	JOUR 3 VENDREDI 16/10/2026
PETIT DEJEUNER		2 Petits déjeuners au centre d'accueil	
MATIN	<p>07h30 rassemblement du groupe et mise en place de l'autocar</p> <p>08h00 Trajet aller en autocar de votre établissement en direction de Saint-Malo pour une arrivée vers 12h30</p>	<p>Trajet en autocar en direction du Mont Saint Michel Accès par la navette gratuit ou à pied par les chemins piétonniers (prévoir environ 50 minutes)</p> <p><u>Balade guidée sur les grèves aux abords du Mont Saint Michel</u> durée : 02h00</p>	<p><u>Visite guidée de la Ferme Marine de Cancale + activité pédagogique "Cancale et ses coquillages"</u> durée : 01h30</p> <p>OU</p> <p><u>Visite libre de l'Aquarium de Saint Malo</u></p>
DEJEUNER	A prévoir par les participants		Panier-repas fourni par le centre d'accueil
APRES MIDI	<p><u>Visite guidée de Saint Malo et de ses remparts</u> rdv avec les guides : entrée de l'Office de Tourisme de Saint Malo Durée : 01h30</p> <p>Visite libre de la ville sous le couvert des accompagnateurs</p> <p>vers 18h00 Installation au centre d'accueil</p>	<p><u>Visite guidée de l'abbaye du Mont Saint Michel</u> durée : 01h30</p> <p>Visite libre du village</p> <p>vers 17h00 trajet retour en autocar en direction de l'hébergement pour une arrivée vers 18h00</p>	<p>14h00 Trajet retour en autocar en direction de votre ville</p> <p>vers 18h30 arrivée à l'école</p>
DINER	2 Dîners au centre d'accueil		
SOIREE	Soirées libres au centre d'accueil sous couvert des enseignants		
NUIT	Nuits au centre d'accueil		

Les activités et visites soulignées sont incluses dans le prix de base.

LES DIFFÉRENTS SITES



La ville fortifiée de Saint-Malo est la première destination touristique de Bretagne. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Visite guidée de Saint Malo et de ses remparts.

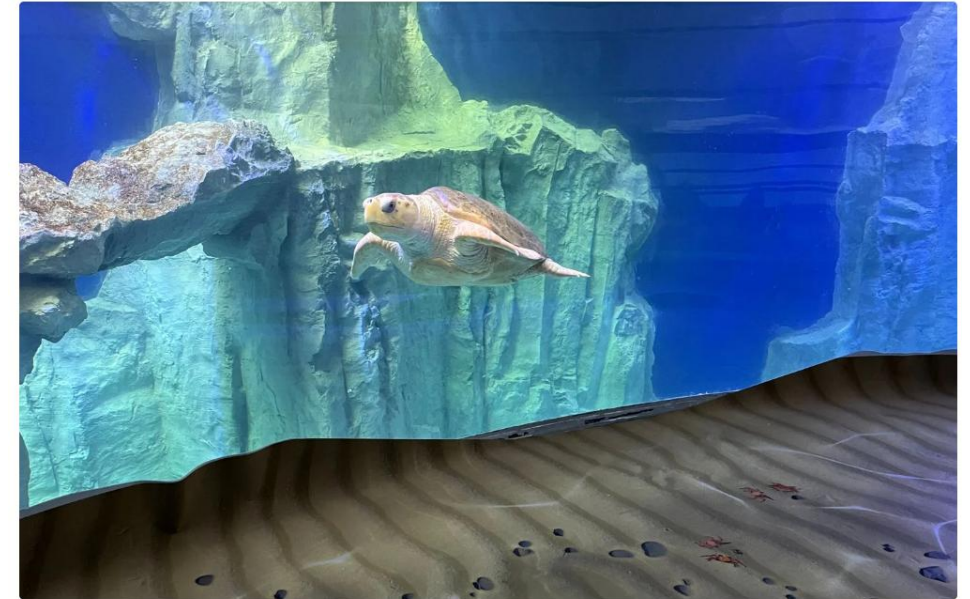
JOUR 1:Après-midi



Visite guidée du Mont-Saint-Michel

JOUR 2: toute la journée

LES DIFFÉRENTS SITES

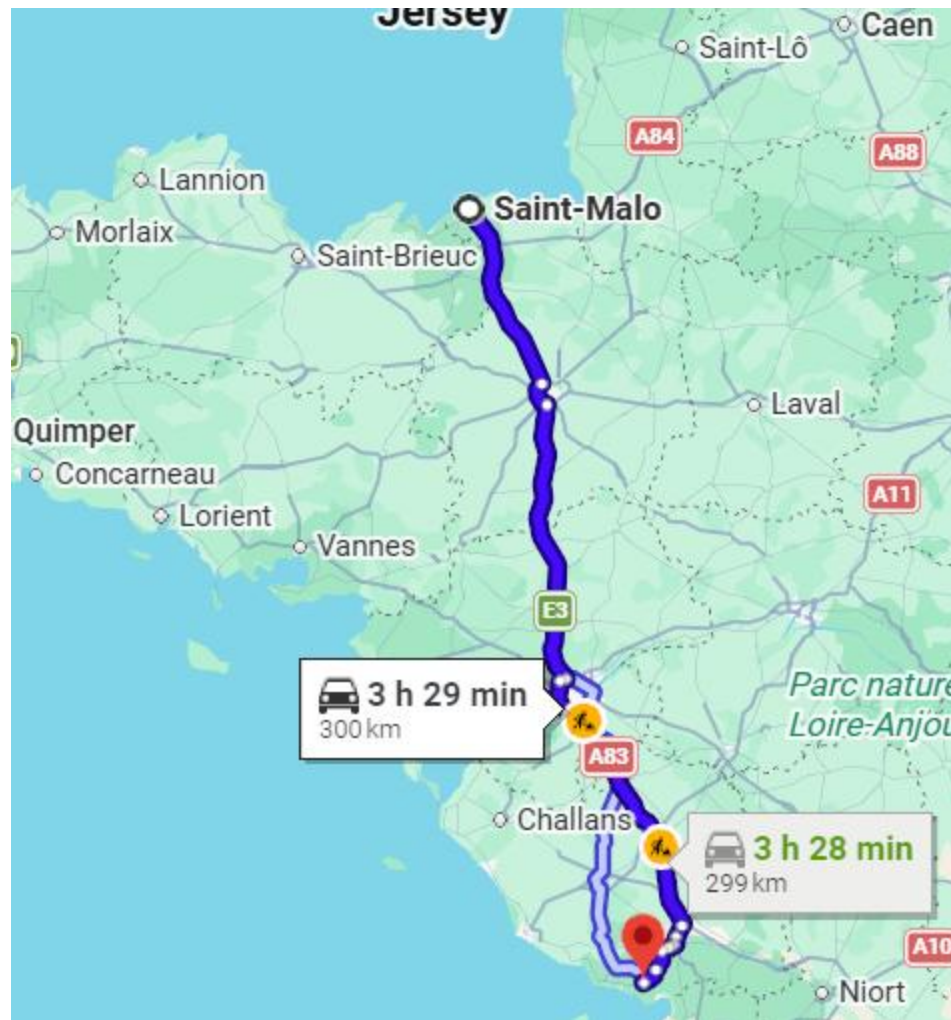


La tortue présente dans l'immense bassin de 600.000 litres sera bientôt rejointe par d'autres espèces au Grand Aquarium de Saint-Malo. - Grand Aquarium de Saint-Malo

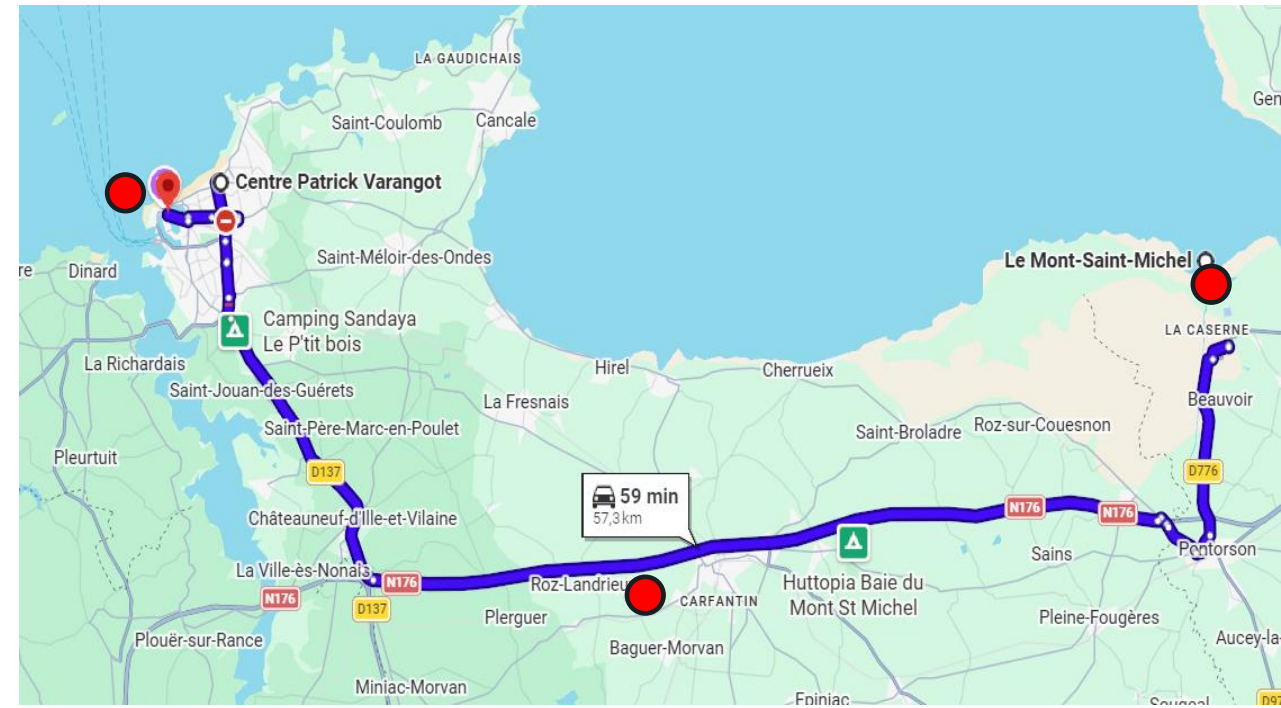
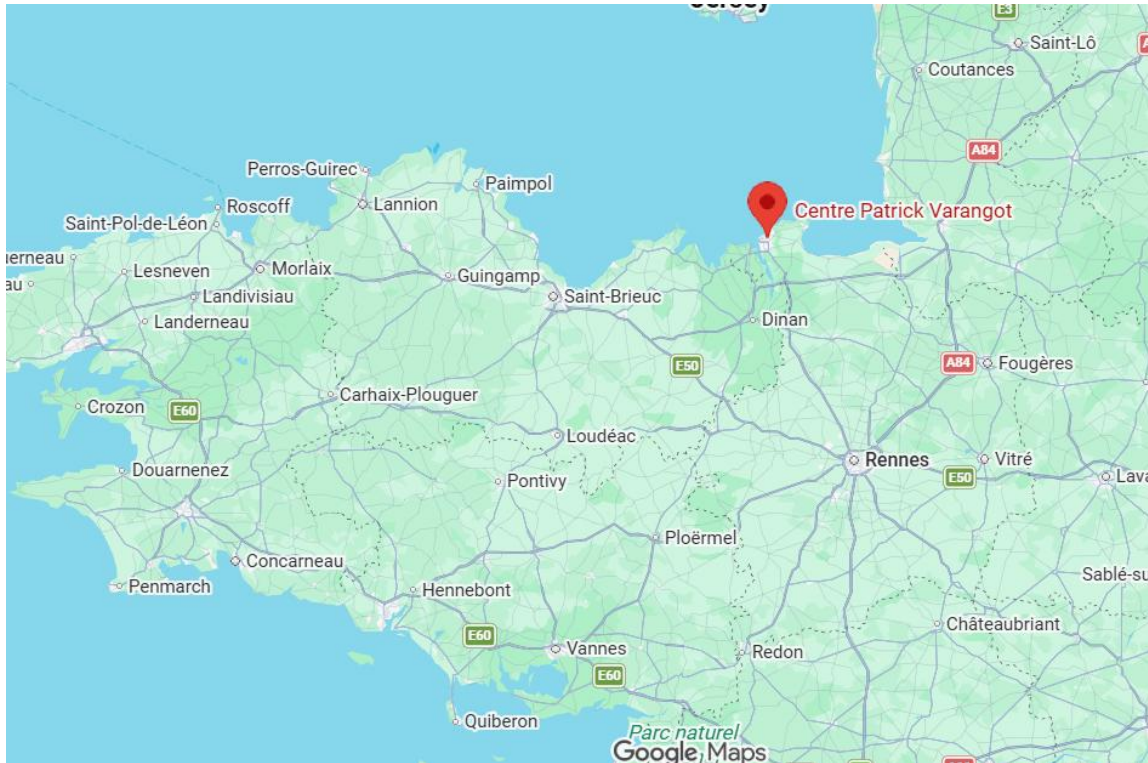
Visite libre du grand Aquarium de Saint-Malo

JOUR 3 MATIN

L'ITINÉRAIRE



LES DIFFÉRENTS SITES



Grand aquarium

L'ORGANISATION

- Un dossier administratif vous sera donné prochainement.
 - **Vous y trouverez:**
 - Les informations importantes (adresse, planning...).
 - Une fiche sanitaire.
 - Une autorisation parentale.
 - La liste du trousseau à fournir.
 - Les modalités financières.*
 - **L'organisation des chambres:**
 - Chambres de 2 à 6 lits WC dans les chambres.
 - Des groupes seront réalisés par les enseignants.
 - Les enfants auront une chambre attribuée.
- Le centre comprend :** terrain multisports, ping-pong, bibliothèque, jeux de société,,,,
- Centre Ethic Etapes Patrick VARANGOT à saint Malo,

POURQUOI CE VOYAGE ?

- **FÉDÉRER ET MOBILISER AUTOUR D'UN PROJET**
- **ENSEIGNER AUTREMENT**
- **INSTAURER UNE AUTRE RELATION ÉLÈVES/PROFESSEURS**
- **DONNER ENVIE : d'apprendre, d'éveiller les curiosités. Transmettre nos connaissances.**

LA CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

- Charte du parent accompagnateur, page 28 du règlement intérieur.
- Être parent accompagnateur c'est aussi prendre conscience qu'un voyage est différent d'une sortie scolaire.
- Vous devez être à **100 % disponible** pour le groupe (nuit et jour).
- Être parent accompagnateur c'est être un adulte responsable et montrer l'exemple.
- Être parent accompagnateur c'est **assurer la sécurité de tous les enfants.**

- Pour être accompagnateur, nous vous demanderons d'accepter la charte et de la signer. Nous présenter un casier judiciaire vierge,
- Un coupon réponse vous sera donné prochainement si vous souhaitez être accompagnateur.

CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Les missions de l'accompagnateur:

1. Les sorties se déroulant dans le cadre scolaire, l'accompagnateur est sous l'autorité de l'enseignant et doit respecter impérativement toutes ses consignes.
2. La mission d'accompagnateur commence du départ jusqu'au retour à l'école, lorsque l'enseignant indique que la sortie est terminée. L'accompagnateur doit avoir une présence active et pleinement disponible pour les élèves.
3. L'accompagnateur identifie les enfants dont il est responsable et il s'assure que les enfants l'ont eux aussi identifié.
4. Il vérifie régulièrement que le groupe est au complet et reste en permanence avec.
5. Si l'enfant d'un accompagnateur est dans le groupe dont il a la responsabilité, il doit avoir une attitude égale pour tous les enfants.
6. Par son attitude et ses paroles, l'accompagnateur concourt à garantir la liberté de conscience de chaque enfant.
7. L'accompagnateur doit avoir un langage correct et une tenue vestimentaire adaptée à la sortie scolaire.
8. Par sa vigilance, son sérieux, sa disponibilité et son sens de la responsabilité, il assure la sécurité de chacun des enfants et leur permet aussi de profiter au mieux de l'intérêt de la sortie. En cas de problème de sécurité ou de discipline il prévient immédiatement l'enseignant.
9. Il s'abstient de fumer en présence des enfants et de téléphoner (sauf en cas d'urgence).
10. **Les enfants ne doivent pas être photographiés sans l'accord de l'enseignant. En début d'année, chaque parent a donné son accord ou non au droit à l'image. Seul l'enseignant est détenteur de cette information. Les parents donnent leur accord pour une diffusion des photos sur le site internet de l'école et les supports de communication de l'école et non sur les réseaux sociaux (facebook, instagram....) et sur les portables des autres parents. Tout manquement à cette règle pourrait entraîner des procédures judiciaires auprès de l'établissement scolaire (OGEC et cheffe d'établissement).**
11. Au moment du repas, l'accompagnateur vérifie que chaque enfant a un repas, qu'il mange correctement et dans le calme.
12. Sur le lieu de la sortie, l'accompagnateur doit aider les enfants à comprendre, à s'investir, sans se substituer à l'enseignant. Si des enfants posent des questions sur des sujets relatifs aux programmes pédagogiques, à la politique, à la religion, aux sciences, l'accompagnateur demande l'aide de l'enseignant pour répondre.
13. L'accompagnateur ne doit avoir aucun préjugé sur les enfants.
14. Le téléphone portable est utilisé à bon escient en cas d'urgences. En aucun cas, un parent accompagnateur doit utiliser son portable lorsqu'il gère un groupe. Les photos sont limitées (cf le point 10) et les vidéos interdites

En acceptant d'être accompagnateur, j'accepte cette charte. Si je l'accepte, je dois me sentir capable de gérer un groupe du début jusqu'à la fin de ma sortie.

J'ai lu et accepte les différents points évoqués.

Lu et approuvé le :

Cette charte vous sera présentée lorsque vous souhaitez effectuer des sorties scolaires et d'être accompagnateur.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Ce voyage est financé par:

- Une partie par l'OGEC par l'APEL et par la Grenouille
- Une partie par les subventions communales.
- Une partie par les familles.

- Ce voyage coûte plus de 12 000€ (avec assurance).

- Une participation financière vous sera demandée de 170 €.
- **Les chèques vacances seront acceptés.**
- Une fiche vous sera communiquée sur les différentes modalités de paiement à la suite de cette réunion,

NOTRE VOYAGE EN 2019,



NOTRE VOYAGE EN 2023

